

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 avril 2024	N° 2024-156

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2024-156</i>

Economie sociale et solidaire (ESS) - Village du réemploi solidaire Ikos - Soutien métropolitain en investissement immobilier à la SAS IKOS - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Ikos est un projet de village du réemploi solidaire qui rentre dans une phase finale de structuration juridique et financière, ouvrant la possibilité d'une traduction opérationnelle au profit du projet dans les mois à venir.

Bordeaux Métropole est sollicitée pour participer à ce passage en phase opérationnelle, objet de la présente délibération.

Le village du réemploi

Ikos est un projet de village de réemploi solidaire porté par des structures de l'économie sociale et solidaire œuvrant dans la collecte et le réemploi de biens d'équipement de la personne et de la maison.

Le collectif s'est constitué en association de préfiguration composée de 9 membres : Le Relais Gironde, ATELIER D'éco SOLIDAIRE, R3, Le Livre Vert, Compagnons Bâisseurs Nouvelle-Aquitaine, Envie Gironde, Échanges Nord Sud, Recyclerie sportive Bordeaux et eco-Agir, couvrant 9 filières de réemploi dont 7 encadrées par une filière Responsabilité élargie du producteur (REP), (hormis livres et produits culturels, et fruits et légumes).

En 2022, les membres du collectif ont collecté 8176 tonnes d'objets dont 7390 tonnes ont été triées sur Bordeaux Métropole : 2 330 tonnes ont ainsi été réemployées et 4 860 recyclées. Grâce au Village du réemploi solidaire il est prévu d'en collecter et traiter à terme 5 000 tonnes supplémentaires, avec un tonnage réemployé total de 4 000 tonnes, ce qui représenterait près de 20% de l'objectif de réemploi de Bordeaux Métropole à l'horizon 2030 (cf. Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés - PLPDMA).

A date, les membres de l'association ont créé 222 emplois équivalents temps plein (ETP), dont 55% en contrat d'insertion, et 9 ETP bénévoles (y compris services civiques et stagiaires).

Le Village du réemploi solidaire permettra de créer 100 emplois ETP supplémentaires. De nombreux métiers sont ainsi proposés : collecteurs, trieurs, manutentionnaires, valoristes, réparateurs, vendeurs, chargés de sensibilisation, de communication, encadrants techniques, fonctions support, etc.

Le projet dans ses différentes composantes est détaillé dans une note annexée à la présente délibération.

Le budget prévisionnel du projet réévalué est 18,5 millions d'euros dont 69% pour les travaux, 19% d'honoraires sur travaux et 12% d'autres frais à supporter par la SAS Immobilière d'Ikos.

Le plan de financement comprend :

- 35% de subventions des collectivités locales, de l'Etat et de l'Europe,

- 22% des fonds propres et quasi fonds-propres publics (Caisse des dépôts, ANRU) et privés (SCIC Ikos et ses membres, autres investisseurs privés),
- 43% des prêts dont un Prêt de rénovation urbaine (PRU) de la Caisse des dépôts (pour 75% du montant à emprunter) complété d'un prêt bancaire classique.

La mise en œuvre de ce budget se décline en un pacte financier 2024 à 2027 figurant en annexe à la convention.

Un projet porté par une SAS et une SCIC

1. La construction du bâtiment sera assurée par une SAS immobilière dont le capital sera détenu in fine à égalité par la Banque des territoires, BMA, un pool d'investisseurs privés et la future SCIC Ikos en cours de création.
Bordeaux Métropole versera, à ce titre, une subvention d'investissement d'un million d'euros, objet de la présente délibération.
La construction sera réalisée sur un terrain appartenant à Bordeaux Métropole selon les conditions suivantes : Bordeaux Métropole donnera à bail emphytéotique ce terrain pour une durée de 50 ans à la SAS Immobilière (délibération à venir).
2. Une fois la construction achevée, la SAS Immobilière d'Ikos louera les locaux à 5 preneurs à bail directs (Relais Gironde, l'ATELIER D'éco SOLIDAIRE, R3, Echange Nord Sud et la SCIC Ikos qui sous-louera elle-même certains espaces notamment ceux de la galerie marchande).
3. La gestion et l'animation du projet seront assurées par la future SCIC.

Le planning prévisionnel

Dates prévisionnelles	Avancement	Nature de l'action
Septembre 2023 à décembre 2023	Préparation aux études	Consultations pour le choix des prestataires, conseil juridique, APO, promoteur
Décembre 2023 à octobre 2024	Etudes	Réalisation des études jusqu'à l'obtention du permis de construire purgé de tout recours
Juillet / Septembre 2024	Maitrise foncière	Mise en place du bail emphytéotique avec Bordeaux Métropole
Mars à octobre 2024	Permis de construire	Dépôt du permis de construire, instruction et délais de recours
Novembre 2024 à juillet 2026	Travaux	Chantier de construction
Aout 2026 à novembre 2026	Mise en exploitation	Installation des preneurs
Décembre 2026	Ouverture	

En résumé, le soutien de Bordeaux Métropole se décline de la manière suivante

- Mise à disposition d'un terrain de 27 000m² au moyen d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans avec paiement d'une redevance annuelle (évaluée à 29 526€, soit 1 476 300€ sur 50 ans),
- Subvention d'investissement d'un million d'euros à la SAS représentant 5,4% du budget total de l'opération,
 - Une subvention complémentaire est à l'étude pour un montant de 333 333€, aux côtés de la ville de Bordeaux et de la Région Nouvelle-Aquitaine, permettant de boucler le tour de table des financements publics attendus, conformément au schéma financier annexé à la présente délibération),
- Une subvention de 500 000€ à venir à la SCIC lui permettant de monter au capital de la SAS.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1511-1, L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-5,
VU le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,
VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'Intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération n°2022-411 du Conseil métropolitain du 7 juillet 2022 relative à l'Economie sociale et solidaire - Répondre aux enjeux des transitions par l'économie sociale et solidaire - Plan d'actions 2022-2026,
VU le régime cadre exempté de notification relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales SA 111 817.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, de développer et soutenir le projet de village de réemploi Ikos, projet d'ampleur mêlant économie circulaire, réemploi, seconde main et insertion professionnelle,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 1 000 000€ au titre du programme immobilier à la SAS Ikos, régi par un pacte financier sur les années 2024, 2025, 2026 et 2027,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de la subvention d'investissement à la SAS Ikos,

Article 3 : d'imputer la dépense d'investissement sur l'exercice 2024 et suivants au chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZABONNE, Madame DE FRANÇOIS

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024	